Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 52 (1990)

Heft: 13

Rubrik: La loi et le droit

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La loi et le droit

Exécution des peines dans l'agriculture

L'engagement de délinquants dans les exploitations agricoles a une longue tradition: les détenus étaient condamnés à un dur labour afin d'améliorer des contrées marécageuses et en rendre l'exploitation agricole possible. L'exploitation de grands domaines n'était possible que si des centaines de mains se mettaient à la tâche pour accomplir les travaux agricoles à la force des biceps ou à l'aide des animaux. De nos jours toutefois, dans le cadre de l'assistance aux jeunes gens entrés en conflit avec la loi, l'efficacité au travail doit occuper une place secondaire. Ceci pose cependant des difficultés au niveau de la direction de l'exploitation d'un établissement de réintégration, en particulier s'il s'agit d'une exploitation d'état qui ne peut pas renoncer à la mécanisation pour des raisons d'économie du travail. Walter Schmid, ing. agr. EPFZ, nous fait part de ses expériences en tant que chef d'exploitation agricole de l'établissement de rééducation de Kalchrain à Hüttwilen TG:

Exprimé un peu sèchement, notre établissement en général et dans le secteur agricole s'occupe de l'exécution des mesures mentionnées dans les articles 93/95/100 du code pénal.

En d'autres termes, ceci signifie que de jeunes garçons délinquants d'un âge minimal de 17 ans nous sont confiés par les autorités compétentes.

Notre tâche consiste alors à offrir un nouvel environnement à ces jeunes entrés en conflit avec la loi en les assistant dans le domaine du travail et des loisirs. Selon les aptitudes personnelles, il est possible d'effectuer une formation rapide, éventuellement même un apprentissage dans les différents secteurs de travail. L'objectif prioritaire est la réinsertion dans notre société. Ceci signifie pour l'individu pouvoir être responsable de lui-même.

Les jeunes assignés peuvent se consacrer aux secteurs de travail suivants:

- Ateliers (menuiserie, atelier de travail du métal et de e'exploitation)
- Maçonnerie
- Peinture
- Jardinage

- Altitude:

- Agriculture
- Travaux domestiques
 Nettoyage, lessive, cuisine)

La durée du séjour atteint normalement au moins 1 an. Elle peut cependant être de plusieurs années en fonction de la situation personnelle.

Agriculture

L'agriculture offre, en tant que secteur de travail au sein de l'exécution des peines, plusieurs places de travail. Avant de parler de l'emploi des personnes assignées et des questions liées à celui-ci, j'aimerais vous présenter les structures du domaine (voir le tableau).

Trois conditions primordiales doivent être remplies:

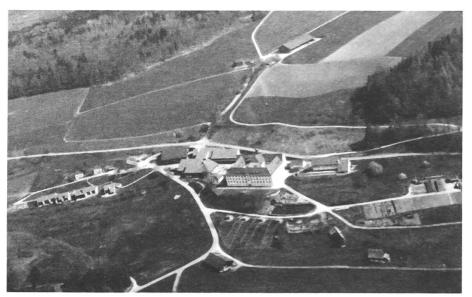
Premièrement, l'exploitation doit fonctionner à tout moment, indépendamment de la main d'œuvre disponible. A ce sujet, des variations peuvent survenir à très court terme, par exemple si deux ou trois jeunes «prennent la clé des

 Surface agricole utile: dont terres ouvertes: 	108 ha 58 ha
- Cultures pratiquées (1990):	blé, seigle, orge, avoine, triiticale, pommes de terre, betteraves à sucre, colza, maïs, pois protéagineux, vigne
- Elevage du bétail:	42 vaches laitières + toute la remonte toute l'année sur l'exploitation 50 porcs d'élevage pour la production de gorets 50 brebis
- Main d'œuvre:	9 employés agricoles

530-640 m

5-10 pensionnaires

La loi et le droit



L'établissement de rééducation de Kalchrain dans le canton de Thurgovie avec une surface agricole utile de 100 hectares.

champs». Deuxièmement, la réserve de travail doit être à tout moment assez grande et troisièmement, le contrôle par des employés fixes doit être assuré.

De ce fait, en ce qui concerne l'organisation du travail, je me trouve souvent à très court terme face à une situation nouvelle. Cette situation, très courante en agriculture, tributaire des conditions météorologiques, est encore considérablement aggravée chez nous. Comme nous avons par ailleurs à faire à des personnes non formées et la plupart du temps peu intéressées. la flexibilité individuelle d'emploi est en outre faible, ce qui complique encore une fois l'organisation du travail. Par bonheur, il existe tout de même parmi nos garçons des exceptions. Ceux-ci peuvent être engagés de manière toujours plus autonome tout au long du séjour. De temps à autre, des relations d'apprentissage sont également possibles avec les jeunes dont la volonté et les capacités sont supérieures à celles de la moyenne des assignés. Cependant, certains perturbent sans cesse le déroulement du travail (performance de travail, exactitude de l'exécution comportement perturbateur en groupe, etc.), ce qui met souvent les employés à rude épreuve.

Technique agricole et exécution des peines

En premier lieu, il faut présenter la problématique. Dans notre exploitation aussi, la mécanisation a provoqué d'énormes changements et en provoquera encore à l'avenir. Pourtant je me pose souvent la question de savoir jusqu'à quel point la mécanisation peut ou doit aller, afin de pouvoir résoudre la tâche confiée face à la main d'œuvre actuelle.

Une première conditon sine qua non pour pouvoir utiliser une unité de main d'œuvre dans l'agriculture mécanisée est la possession d'un permis de conduire valable et de plus, la capacité de conduire un tracteur. Ces deux conditions préalables ne sont souvent pas remplies par nos pensionnaires.

Permis de conduire

Accord avec les offices de la circulation routière

La plupart des assignés se sont vus retirer leur permis de conduire à la suite de délits de la circulation routière ou en rapport avec la consommation de drogue. D'autres ne sont pas admis à l'examen.

Afin de tenir compte des exigences, nous avons pu passer, l'année dernière, l'accord suivant avec les offices de la circulation routière:

A la demande de notre établissement, il est possible d'attribuer à un assigné une autorisation de conduire valable uniquement sur l'aire de l'établissement (y compris routes publiques). Ceci permet de remplir une première condition pour pouvoir mieux employer une partie des jeunes.

Capacité de conduire un tracteur:

Nous jugeons qu'une grande partie des assignés n'est pas capable de conduire un tracteur de manière responsable (état psychique, troubles moteurs, etc.). Du fait que pratiquement chaque garçon désire conduire un tracteur, il est souvent difficile de donner au jeune concerné des raisons plausibles et compréhensibles pour expliquer un refus. Ils ont presque toujours l'impression d'être victime d'une iniustice.

Durant ces dernières années, la consommation de drogue nous pose de plus en plus de difficultés. Une grande partie des garçons en consomment. Pour cette raison, il est souvent très difficile de juger de l'état du moment (p. ex. après des congés).



Suite à l'accord passé avec les offices de la circulation routière cantonaux, il est possible, sur demande de l'établissement, d'attribuer une autorisation de conduire limitée pour les tracteurs.

Etapes de la mécanisation

Une remorque autochargeuse de bottes au lieu de la force des bras

Les possibilités d'emploi de nos jeunes dans l'agriculture mécanisée sont donc limitées. En outre, nous constatons que la forme physique de nos garçons se détériore de plus en plus. Si, il y a quelques années, l'engrangement de notre récolte de paille (5000 - 6000 bottes par année) ne posait pas de problème, des difficultés croissantes sont apparues ces dernières années. A l'occasion de la récolte 1990. nous avons à nouveau franchi une étape de mécanisation en engageant deux remorques autochargeuses de bottes. Ce n'est qu'en raison de la situation de la main d'œuvre (occupation de chacun - à tout moment) que nous ne nous sommes décidés que maintenant.

Une solution adaptée aux circonstances

Une mécanisation technique-

ment plus compliquée augmente les exigences posées au personnel. La difficulté de pouvoir engager la main d'œuvre, présente de manière permanente, est devenue toujours plus grande dans ces conditions.

J'aimerais vous le démontrer par un exemple:

Auparavant, tous les participants tenaient en main une faux ou un râteau et aidaient à charger. Ils étaient donc tous engagés de façon identique. Contrairement à cela, dans l'exploitation rationalisée, une personne exécute ces travaux par exemple avec une barre de coupe frontale et une remorque autochargeuse à l'arrière.

Dans le cadre d'une telle étape de mécanisation, la plupart de nos jeunes gens n'ont aucune chance d'être engagés. Toutefois, il est illusoire, dans le monde actuel, d'effectuer ces travaux manuellement. Ni nous, les employés, ni nos garçons ne seraient disposés à le faire.

La solution intermédiaire actuelle, avec motofaucheuse et remorque autochargeuse, pose des exigences qu'une partie de nos assignés au moins peuvent remplir. Il en va de même pour les dispositifs les plus sophistiqués des grandes cultures.

Dans cet article, j'ai voulu montrer le dilemne que posent la mécanisation et la rationalisation sur notre exploitation.

Sans vouloir porter de jugement sur l'évolution de la technique agricole, je constate que les membres les plus faibles de notre société trouvent de moins en moins de travail dans l'agriculture.



Préparer chaque jour suffisamment de travaux adaptés aux capacités est une tâche exigeante.